



Liste des délibérations affichée et publiée sur internet le 23 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni salle Pierre Moreau – Place des Héros à Brebières, sous la présidence de Monsieur Lionel DAVID, Maire, en suite de convocation en date du seize avril deux mil vingt-six, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

PRESENTS : M. DAVID Lionel, Maire, Président, M. HERBAUT Pierre, Mme DOUVIRIN Karine, M. DEPRESZ Grégory, Mme BODNIEFSKI Marina, M. HANNEDOUCHE Bruno, Mme DEMABRE Caroline, M. TRIPLET Corentin, M. GOUBET René, Mme BEFVE Jacqueline, M. CARLIER Bernard, M. DUCARNE Philippe, M. DEMOULIN Bertrand, M. DANIELEWSKI David, Mme GIORGETTI Catherine, M. LOGEON Olivier, M. LEFEVRE Olivier, Mme DAMBRINE Bénédicte, Mme BIANCALANA Antonella, Mme DEPRESZ Nathalie, M. LOBRY Frédéric, Mme MOLARD Caroline, Mme EVRARD Séverine, M. DEGELDER Mickaël, Mme FOULON-REGNIER Pascaline, Mme BREMARD Céline, Mme VASSE Océane, M. HAY Alexandre, Mme ALIEMART Stellina.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BODNIEFSKI Marina

Membres en exercice : 29
Quorum : 15

Présents : 29
Votants : 29

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. ORGANISATION DE L'EXECUTIF MUNICIPAL

1.2 DELEGATIONS DE FONCTION ET DE SIGNATURE AUX ADJOINTS, AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES ET AUX AGENTS

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant au Maire de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de la nature des fonctions délégués aux :

- Adjoints :

1 ^{er} adjoint	HERBAUT Pierre	Travaux et environnement
2 ^{ème} adjoint	DOUVIRIN Karine	Finances et emploi
3 ^{ème} adjoint	DEPRESZ Grégory	Sécurité et tranquillité publique
4 ^{ème} adjoint	BODNIEFSKI Marina	Affaires sociales et CMJ
5 ^{ème} adjoint	HANNEDOUCHE Bruno	Culture et animations
6 ^{ème} adjoint	DEMABRE Caroline	Affaires scolaires
7 ^{ème} adjoint	TRIPLET Corentin	Communication et nouvelles technologies

Ces délégations seront actées par un arrêté municipal précisant également la délégation de signature.

- Conseillers municipaux délégués :

EVARD Séverine	La famille
HAY Alexandre	Les commerces et le marché traditionnel
DUCARNE Philippe	Le sport
DEMOULIN Bertrand	Les associations
GOUBET René	Les affaires militaires et patriotiques
MOLARD Caroline	La santé et les aînés
DEGELDER Mickaël	La jeunesse

Ces délégations seront actées par un arrêté municipal.

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise qu'il donnera délégation de signature à certains fonctionnaires territoriaux afin d'assurer la bonne marche des services communaux, conformément aux articles L.2122-19, R.2122-8 et R.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et L.423-1 (al. 7) du Code de l'Urbanisme.

- ➡ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

- POUR : 29
- CONTRE : 0
- ABSTENTION(S) : 0

APPROUVE ces délégations comme ci-dessus énoncées.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Lionel DAVID,
Maire.

Marina BODNIEFSKI,
Secrétaire de séance.

Publiée le 30/4/2026
Affichée le 30/4/2026

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le



ID : 062-216201731-20260422-DCM202614-DE

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, situé 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>